

## COMMENT SE RENDRE AU RASSEMBLEMENT EURO FLY'IN 2018 ?

- **RADIO OBLIGATOIRE** : RSA Opérations 127.350 / AUTO-INFO 123.425
- **ATTENTION : ACTIVITÉ PARACHUTISME =>PASSAGE VERTICALE STRICTEMENT INTERDIT**
- **ARRIVÉE** : INTÉGRATION VENT ARRIÈRE NORD A 1400 FT QNH
- **REMISE DE GAZ** : MAINTENIR L'AXE JUSQU'À LA FIN DE PISTE, PUIS REJOINDRE LA VENT ARRIÈRE
- **CIRCULATION AU SOL** : ÉVOLUTIONS AUX ORDRES DES PLACEURS DU RSA
- **DÉPART** : CONTINUER DANS L'AXE DE PISTE PENDANT 2 NM A 900 FT QNH MAXI
- **RESPONSABLE SECURITE DES VOLS** : Nicolas Souchon 06 036253.87

**Votre rassemblement RSA Euro Fly'In se tiendra du vendredi 3 au dimanche 5 Août 2018 sur l'aérodrome de Brienne-le-Château (LFFN, SIV Seine).**

Les participants qui le souhaitent, en particulier les participants au stage de construction et à l'organisation du rassemblement, peuvent rejoindre et quitter Brienne-le-Château en dehors de cette période. Ils se conformeront alors aux consignes usuelles rappelées dans la carte VAC de l'aérodrome, accessible à cette adresse :

[https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dvd/eAIP\\_21\\_JUN\\_2018/Atlas-VAC/PDF\\_AIPparSSection/VAC/AD/AD-2.LFFN.pdf](https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dvd/eAIP_21_JUN_2018/Atlas-VAC/PDF_AIPparSSection/VAC/AD/AD-2.LFFN.pdf)

Les consignes complémentaires présentées ci-dessous sont destinées à assurer la sécurité de l'ensemble des usagers et des personnes présentes sur l'aérodrome pendant le rassemblement. Nous vous remercions donc d'en prendre connaissance, de nous solliciter pour toute question à l'adresse [secuvols@rsafrance.com](mailto:secuvols@rsafrance.com) et de les appliquer en gardant à l'esprit que la surveillance du ciel est votre meilleure garantie de sécurité.

### **1 – Reportez-vous strictement aux documents officiels publiés sur le site SIA**

#### **1.1–Informations générales**

**Responsable de la sécurité des Vols** : Nicolas Souchon /06 03.62.53.87

**Adjoint au Responsable de la sécurité** : Thomas Philbert / 06.83.56.31.99

**Conditions d'accès** : Notre rassemblement RSA Euro Fly'In se tiendra dans les conditions usuelles d'utilisation de l'aérodrome, réservé aux aéronefs équipés de radio.

**Aéronefs autorisés** : Les aéronefs d'assistance ou d'urgence, les aéronefs basés, les aéronefs munis d'une radio participant au rassemblement.

**Douane** : Aucun service de dédouanement ne sera rendu sur l'aérodrome de Brienne-le-Château. Le dédouanement est possible à Troyes (LFQB) avec PPR

**Point d'attention** : l'école de parachutisme basée à Brienne-le Château maintiendra son activité dans la zone LFR 15 A pendant toute la durée du rassemblement. → Stricte interdiction du survol des installations par les aéronefs à l'arrivée et au départ.

## 1.2- Fréquences

RSA Opérations 127.350 MHz

Auto-info : 123.425 MHz. Les aéronefs évolueront en auto-information sur la fréquence habituelle de l'aérodrome, qui sera veillée en permanence par le Responsable sécurité des Vols.

## 1.3 – Services rendus

Aucun service de contrôle ne sera rendu pendant le rassemblement.

A proximité de l'aérodrome de Brienne-le-Château, les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par le SIV Seine sur la fréquence 120.325 MHz.

Le recueil des informations météorologiques et le dépôt des plans de vol pourront être réalisés à l'accueil RSA situé en zone publique, à côté du parking Jury. Vous avez également la possibilité de déposer vos plans de vol par téléphone en utilisant le numéro de téléphone unique : +33(0) 1 56 301 301

Il n'y a pas d'AVGAS sur le terrain mais l'avitaillement est possible à Troyes (20 NM à l'Ouest)

Le ravitaillement en carburants automobiles est possible, il devra être sollicité auprès de l'accueil RSA.

## 1.4 - Dispositif de pistes et taxiways

### Pistes en service :

- Piste 10/28 revêtue de 1305 x 30 mètres ;
- Piste 10/28 en herbe de 727 x 50 mètres.

L'utilisation simultanée des deux pistes est strictement interdite.

Afin de fluidifier le trafic et d'éviter des situations conflictuelles en étape de base, tous les appareils munis de radio intégreront la vent arrière Nord (1400' QNH / 1000' QFE) quelle que soit la piste sur laquelle ils ont l'intention de se poser.

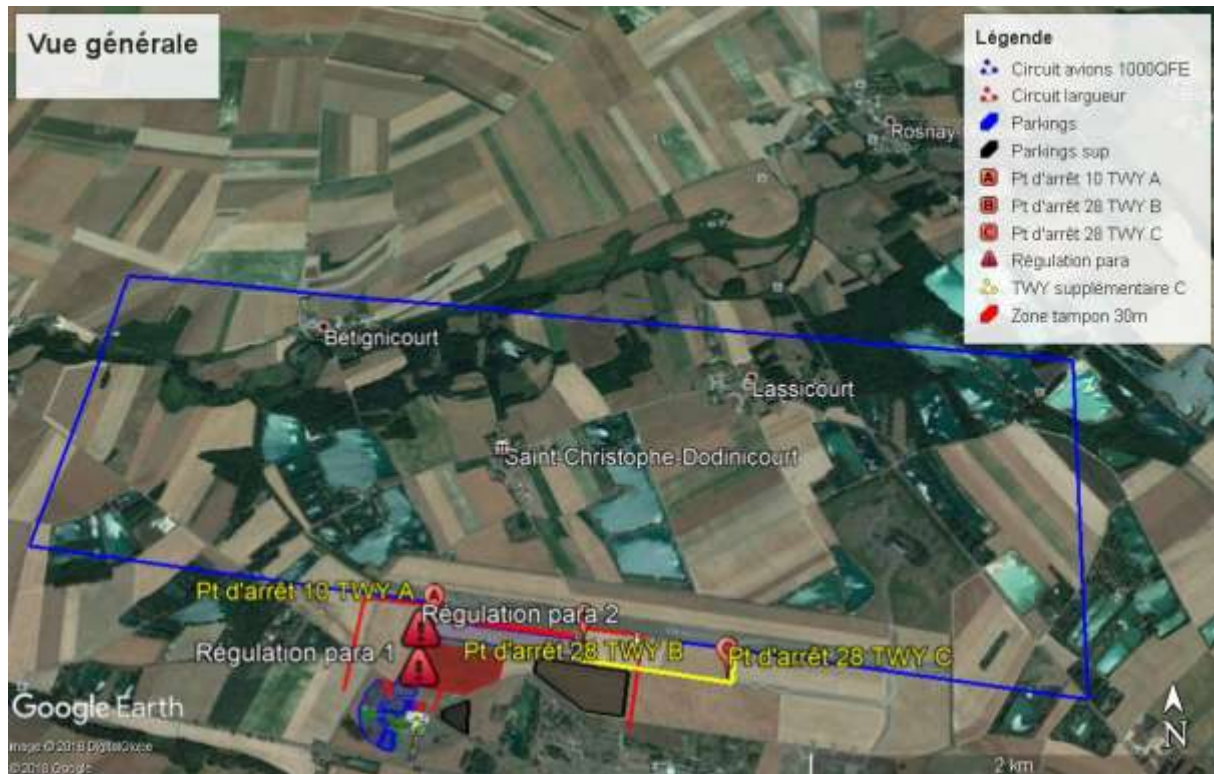
### Taxiways :

Le roulage en dehors des pistes et taxiways est interdit, sauf après autorisation par un placeur. En cas de doute, coupez votre moteur et demandez de l'aide !

### Création d'un cheminement supplémentaire vers le seuil de la piste 28 revêtue :

L'accès habituel au seuil de la piste 28 revêtue (par le taxiway B) nécessite de remonter plus de 500 mètres de piste, ce qui n'est pas acceptable en cas de forte affluence. Durant le

rassemblement, un cheminement complémentaire dénommé « taxiway C » sera matérialisé afin de produire un plan de roulage fluide. Ce taxiway C est représenté en trait plein jaune sur les images Google Earth.



1 - Vue générale de l'aérodrome de Brienne-le-Château

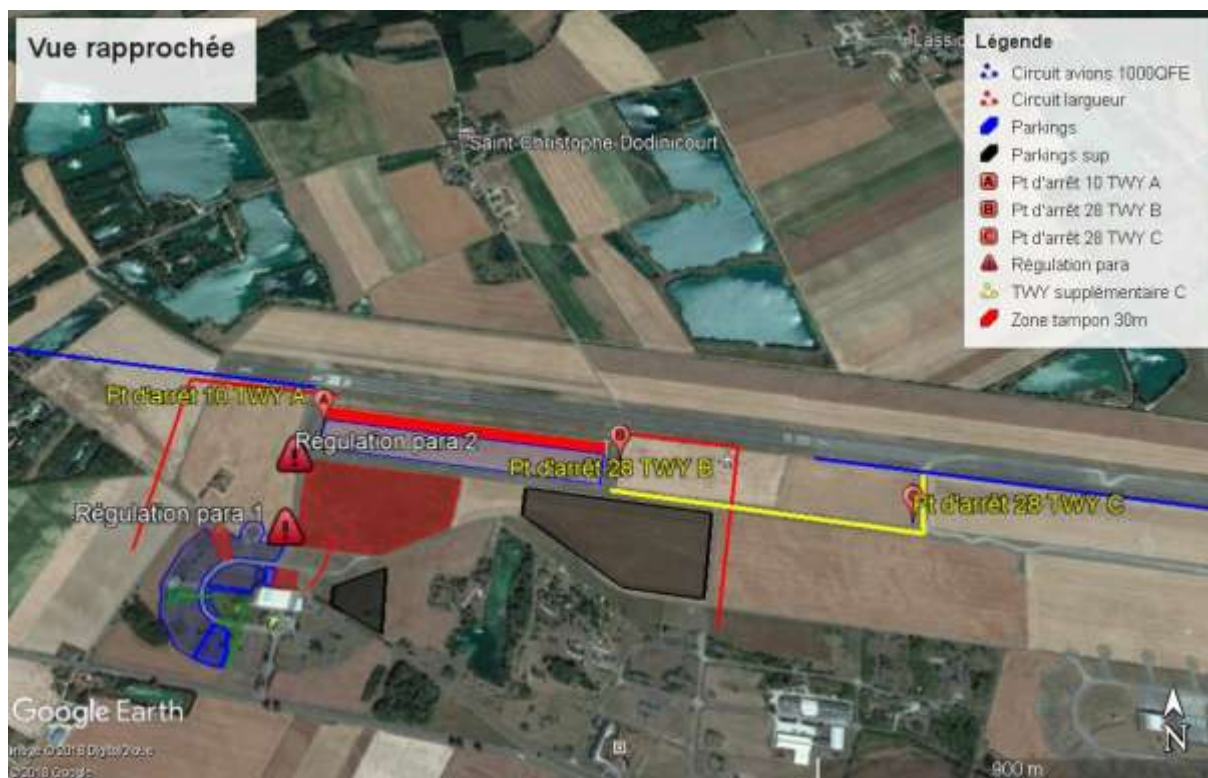
**Parkings visiteurs** : les parkings visiteurs sont matérialisés en bleu sur les images Google Earth. Ils sont localisés dans la partie Ouest de la marguerite située au Sud-Ouest de l'aérodrome, ainsi qu'entre le taxiway et la piste en herbe.

**Parking Jury** : le parking réservé aux avions présentés au jury sera positionné sur l'alvéole la plus proche de l'entrée du public. Il est matérialisé en bleu un peu plus soutenu que les autres sur les images Google Earth.

Les pilotes souhaitant présenter leur appareil au jury montreront une lettre « J » aux placeurs, qui les orienteront vers le parking correspondant.

**Parking Concepteurs** : le parking réservé aux concepteurs sera positionné le long de la bordure Nord de la zone publique, au cœur de la marguerite.

Les pilotes attendus sur ce parking montreront une lettre « C » imprimée au format A4 aux placeurs, qui les orienteront vers le parking correspondant.



2 - Vue rapprochée de la zone RSA/Euro Fly'In (marguerite Sud-Ouest)

## 2 - ARRIVÉES

### 2.1 - Préparation des vols

L'aérodrome de Brienne-le-Château est facilement accessible, mais nous vous conseillons de prêter attention aux zones réglementées de la région, et en particulier :

- Les TMA de Paris et Seine (classe E à A) ;
- Les CTR de classe D se Saint-Dizier et Chalons-Vatry ;
- Les zones militaires LFR-5 et LFR-6 ;
- Les zones LFR-15A et B qui protègent l'activité parachutiste de Brienne-le-Château.

Les différents secteurs du SIV Seine pourront vous renseigner efficacement.

### 2.2 - Procédures d'arrivée

#### 2.2.1 - Points d'attention / précautions associées

**Activité parachutiste :** comme cela est évoqué dans le paragraphe « 1.1 - informations générales », l'école de parachutisme de Brienne-le-Château poursuivra son activité pendant notre rassemblement. L'interdiction du survol des installations permet d'éviter toute interférence avec la trajectoire des parachutistes.

**Affluence :** le second point d'attention concerne le risque d'incidents entre les aéronefs (que nous espérons nombreux !!!) convergeant vers l'aérodrome de Brienne-le-Château. Afin de limiter le risque de conflits, tous les appareils utiliseront le circuit Nord, quelle que soit la piste utilisée (dure ou herbe).

**En synthèse :**

- **Le survol des installations est strictement interdit, à l'arrivée comme au départ (1 Nautique au minimum) ;**
- **Tous les appareils intègrent le circuit de piste à 1400' QNH / 1000' QFE par la vent arrière Nord ;**
- **En application de la carte VAC, et du fait de l'activité parachutistes, les appareils non équipés de radio ne sont pas autorisés à pénétrer la zone LFR-15 et ne peuvent donc pas se rendre à Brienne-le-Château.**

En complément, nous vous demandons de ne pas effectuer de manœuvre telle que les 360° de retardement, sauf si cela vous est explicitement demandé par le Directeur des Vols. Dans un trafic dense, de telles manœuvres vous rendent imprédictible pour les autres pilotes et diminuent votre propre compréhension de la situation aérienne globale, augmentant ainsi notablement le risque d'abordage.

### 2.2.2 - Procédure d'arrivée

Nous vous demandons de procéder de la façon suivante, en exerçant à tout instant une surveillance attentive du ciel :

- 5 minutes avant de pénétrer la zone LFR-15A,
  - o Clôturer éventuellement le plan de vol avec le SIV Seine sur 120.325 MHz ;
  - o Contacter la fréquence **RSA Opérations sur 127.350 MHz** afin de recueillir tous les renseignements utiles (QFU, activité parachutiste en cours, etc.) ;
- Avant de pénétrer la zone LFR-15A, s'annoncer sur la fréquence d'auto-information de l'aérodrome **LFFN A/A123.425 MHz** (immatriculation, type d'appareil, position, intentions) ;
- Voler à 1400' QNH / 1000' QFE ;
- En prenant soin de contourner les installations (minimum 1 Nautique), rejoindre le début de la vent arrière Nord correspondant au QFU en service. Si nécessaire, demander le QFU au Directeur des Vols, qui veillera la fréquence en permanence ;
- Emettre un message de position en vent arrière, travers seuil de piste ;
- En étape de base, adapter la trajectoire pour se placer en finale sur la piste souhaitée, revêtue ou herbe ;
- Emettre un message de position en finale, en précisant la piste utilisée ;
- Privilégier un dégagement de la piste en fin de bande afin de ne pas effectuer de freinage brutal ;
- Une fois la piste dégagée, suivre les instructions des placeurs.

### 2.2.3 - Procédure de remise des gaz

En cas de nécessité, ne pas hésiter à remettre les gaz. Dès lors :

- Assurer la remise des gaz en toute sécurité
- Maintenir l'axe envisualisant les appareils dans le circuit ;
- S'insérer en début de vent arrière Nord à 1400' QNH / 1000' QFE.

## **2.3 - Roulage et parking**

**Compte tenu de la présence de piétons (bénévoles, équipages, membres du RSA et des autres fédérations du CNFAS, groupes de visiteurs encadrés), nous vous remercions de prendre toutes les précautions utiles avant la mise en route et pendant vos déplacements moteur tournant. Il en va de la sécurité de tous, mais aussi de la crédibilité de votre fédération vis-à-vis de tous ses partenaires.**

En particulier, avant la mise en route, nous vous recommandons :

- D'écouter la fréquence **RSA Opérations (127.350 MHz)** afin d'avoir connaissance des dernières informations et consignes ;
- De prévenir les placeurs et les personnes présentes aux abords afin qu'elles se positionnent à distance de sécurité ;
- Si votre appareil en est équipé, d'allumer vos feux.

### 2.3.1 Roulage

Le roulage s'effectuera « au pas », en veillant la fréquence d'auto-information de l'aérodrome, **LFFN A/A 123.425 MHz**, et en respectant scrupuleusement les consignes des placeurs.

**Le taxiway situé en face du hangar borde la zone d'atterrissage des parachutistes. Il fera donc l'objet d'une régulation par les placeurs pendant le créneau d'atterrissage de chaque vague de parachutistes. Le temps d'attente est estimé à 2 à 3 minutes d'attente à chaque vague.**

Si votre appareil consomme du carburant automobile, vous serez mis en relation avec un bénévole en vous adressant à l'accueil RSA situé dans la zone des exposants.

### 2.3.2 Parkings

L'accès au parking se fera « au pas », en appliquant les consignes données par les placeurs. Les pilotes devant rejoindre un parking spécifique montreront aux placeurs la lettre correspondant à ce parking, imprimée/écrite au format A4 :

- Parking Jury : « **J** »
- Parking Concepteurs : « **C** »

Pendant le rassemblement, il sera nécessaire de stationner les appareils sur des zones herbeuses. Le roulage vers ces aires de stationnement sera soumis à l'accord des bénévoles assurant les mouvements au sol.

Certaines catégories d'appareils seront placées en bordure des voies de circulation :

- Priorité 1 ; appareils à bord desquels se trouvent des personnes à mobilité réduite ;
- Priorité 2 : appareils difficiles à manœuvrer au sol (moto-planeurs, avions lourds, avions équipés de patins de queue...);
- Priorité 3 : avions canard.

**Quelles que soient les conditions, en cas de doute, coupez votre moteur et demandez de l'aide !**

Après avoir pris soin de votre appareil, nous vous remercions de passer l'inscrire auprès de l'accueil RSA. Vos bracelets « équipage » vous y seront remis, **ainsi qu'un bon pour une boisson à retirer à la buvette pour chaque passager**. A bon entendeur...

## **3 – DÉPARTS**

### **3.1 –Départ du point de stationnement**

Comme à l'arrivée, le roulage pour le départ ou pour un vol local devra se faire avec la plus grande prudence et en respectant scrupuleusement les consignes des placeurs.

### **3.2–Décollage et sortie de zone**

Comme le rappelle la carte VAC de l'aérodrome, l'utilisation simultanée des deux pistes est strictement interdite. Cela exclut également la simultanéité d'un décollage avec un atterrissage afin d'éviter des trajectoires conflictuelles en cas de remise de gaz.

Après le décollage, il vous est demandé de maintenir l'axe de piste pendant au minimum 2 Nautiques avant de commencer votre navigation, et si possible de maintenir une altitude maximale de 500' QFE / 900' QNH jusqu'à la sortie de la zone LFR-15A. Cette consigne est destinée à déconflicter les départs et les éventuelles arrivées.

L'activation des plans de vol pourra être réalisée par le SIV Seine sur la fréquence 120.325 MHz.